

## Le ramassage scolaire

Le ramassage scolaire est effectué par la STAC, organisé par la Communauté d'Agglomération (CABA), et accessible à tout enfant habitant à plus d'1 km de l'école.

Les horaires et circuits sont déterminés en accord avec la commune, chaque année en fonction des exigences du service. La commune paye le montant du coût du transport à l'organisateur (CABA) et demande une participation aux familles qui correspond à environ 10 % de sa dépense. Cette participation prend la forme d'une redevance dont le tarif est forfaitaire et payable au trimestre comme suit :

- 32 euros pour le premier enfant
- 22 euros pour le deuxième enfant
- 12 euros pour le troisième enfant et pour chaque enfant supplémentaire

**Attention ! Les inscriptions doivent être déposées en mairie avant la fin de l'année scolaire précédente, au plus tard en juin. La capacité du véhicule est déterminée avant la rentrée et ne peut être modifiée en cours d'année scolaire.**

Pour plus de renseignement, vous pouvez [contacter la Mairie de Saint Simon.](#)